



OUTIL D'EXPLOITATION

INTRODUCTION

LA PLACE DES MOINES DANS LA SOCIETE FEODALE

La société du Moyen Age est une société féodale (mot d'origine latine voulant dire fidélité) divisée en trois ordres : ceux qui prient : le clergé; ceux qui combattent : la noblesse et ceux qui pratiquent un travail manuel : les paysans.

Le clergé est très important et influent à cette époque car la religion chrétienne joue un grand rôle dans la vie des gens. Les seigneurs soutiennent et protègent les membres du clergé car ils ont besoin d'eux pour qu'ils prient pour la paix de leurs âmes.

Les abbés et les moines forment le clergé régulier (du latin *regularis* de *regula*, règle). Ils se sont retirés dans une abbaye ou un monastère et se conforment à une règle de vie religieuse.

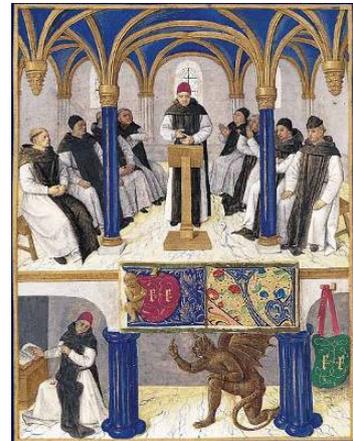
Les prêtres et les évêques forment le clergé séculier (du latin *saeculum*, siècle). Ils vivent dans le « siècle », c'est à dire parmi la population et assurent les cérémonies religieuses. Tous obéissent au pape, chef de l'Eglise.



Très riches heures du duc de Berry
Chantilly – Musée Condé – ms - Avril

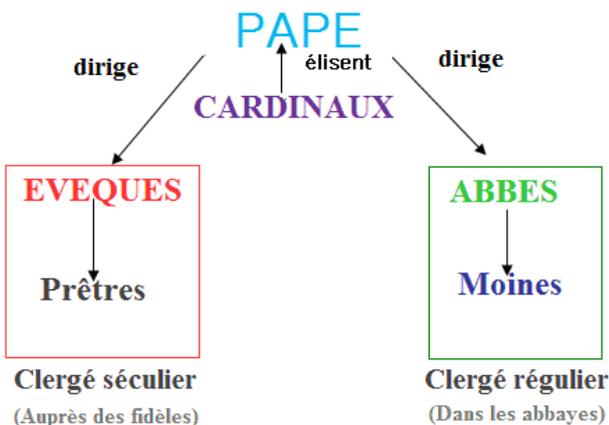


Traité d'agronomie – Pietro de Crescenzi
Chantilly – musée Condé - ms 340



Heures d'Etienne Chevalier
Chantilly – Musée Condé ms 71 f.36

L'organisation du clergé



Propositions pédagogiques :

A partir des illustrations, décrire les activités des 3 ordres, les gestes et leur représentation.

1. L'ABBAYE DES REGLES DE VIE

A. UNE COMMUNAUTE HIERARCHISEE

Aux XII^e et XIII^e siècles, vingt-cinq à trente moines cisterciens vivent à l'abbaye du Thoronet. Celle-ci se trouve dans une forêt, loin des villes. Pour y rentrer, les moines doivent abandonner leurs familles et leurs biens et s'engagent à vivre en suivant la règle de saint Benoît : une règle de vie avec des horaires fixes de prière, de travail et de repos. Le chef de l'abbaye est un abbé, il est élu par les moines et joue le rôle de père pour la communauté.

« Nous voulons organiser une école pour apprendre à servir le Seigneur. Dans cette école, nous l'espérons, nous n'imposerons rien de dur, rien de pénible. Pourtant, il y aura peut-être des choses un peu plus difficiles pour des raisons justes. En effet, il faut bien corriger les défauts et garder l'amour entre les frères... chaque jour, dans le monastère, jusqu'à la mort, nous continuerons à faire ce que Dieu nous enseigne ».

Prologue de la règle de saint Benoît

« - L'abbé, celui qui est digne d'être à la tête du monastère, doit toujours se rappeler le nom qu'on lui donne. Il doit prouver par ses actes son nom de "supérieur".

- L'abbé doit le savoir : si, parmi ses brebis, Dieu en trouve une en mauvais état, c'est le berger qui en portera la responsabilité. C'est pourquoi, lui, le berger, il craindra toujours l'examen qu'il passera un jour au sujet des brebis que Dieu lui a confiées. Ainsi, en faisant attention aux comptes qu'il va rendre pour les autres, il devient attentif aux comptes qu'il va rendre pour lui-même. »

Règle de saint Benoît : chapitre 2

« Chaque fois qu'il y a des choses importantes à discuter dans le monastère, l'abbé réunit toute la communauté. Il présente lui-même l'affaire. Il écoute les avis des frères. Ensuite il réfléchit seul. Puis il fait ce qu'il juge le plus utile ... et tous lui obéiront. En toutes choses donc, tous suivront la Règle. C'est elle qui commande, et personne n'aura l'audace de s'en éloigner. »

Règle de saint Benoît : chapitre 3

La mise à l'écart et la punition dépendent de l'importance de la faute. C'est l'abbé qui juge l'importance des fautes. Quand un frère a fait une faute légère, il ne prend pas son repas avec les autres. Voici comment on traite celui qui est privé des repas en commun : à l'oratoire, il ne dit plus seul les psaumes ou les antiennes, il ne fait plus de lecture, avant d'avoir réparé sa faute. Il mange seul, après le repas des frères. Par exemple, quand les frères mangent à midi, ce frère mange à trois heures de l'après-midi. Quand les frères mangent à trois heures de l'après midi, lui, il mange le soir. Et cela dure jusqu'au moment où il a réparé sa faute comme il faut, et où il obtient son pardon. "

Règle de saint Benoît : chapitre 24

Propositions pédagogiques :

Quelles sont les raisons du choix d'implantation de l'abbaye du Thoronet ?

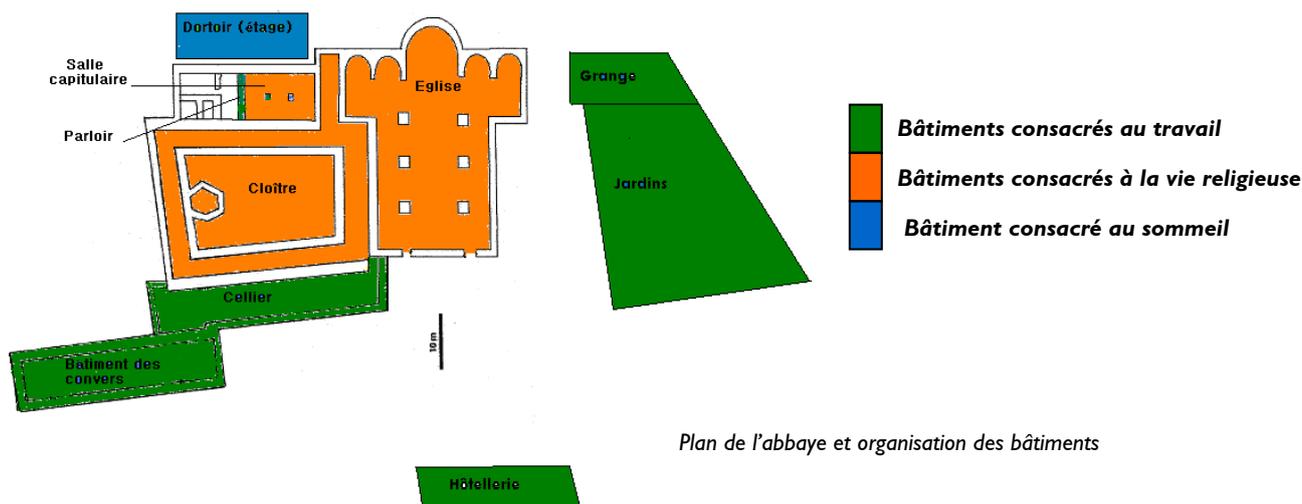
Comment les moines s'engagent-ils à vivre ? Qui est Saint Benoît ?

Quel est le rôle de l'abbé ?

B. L'ORGANISATION DE L'ABBAYE

L'abbaye regroupe les différents bâtiments nécessaires aux activités du moine. Le bâtiment le plus important est l'église. L'espace autour se divise en trois cercles concentriques :

- 1^{er} cercle : les bâtiments réservés aux moines et disposés autour du cloître (salle capitulaire, armarium, parloir, scriptorium, dortoir, réfectoire et cuisine)
- 2^{ème} cercle : les bâtiments et espace de vie et de travail des convers (réfectoire, dortoir, cellier, grange, jardins).
- 3^{ème} cercle : les bâtiments liés à l'accueil des fidèles.



Pour remplir les fonctions importantes de l'abbaye, l'abbé confie aux moines, pour la durée qu'il décide, des charges précises :

- Le prieur assiste l'abbé dans la gestion quotidienne de l'abbaye et le remplace pendant ses absences.
- Le chantre dirige le chant lors des offices et détient la responsabilité de l'armarium où sont rangés les livres de prières. Il est aussi chargé de surveiller que les moines ne s'endorment pas durant les offices.
- Le maître des novices est chargé de former les novices, c'est-à-dire les futurs moines. Il leur enseigne la règle de saint Benoît et les coutumes de l'abbaye.
- Le cellérier doit assurer les besoins alimentaires de la communauté des moines et il est aussi responsable du cellier et des finances de l'abbaye.
- Le sacristain entretient l'église et prépare les objets nécessaires aux offices. Il est aussi le maître du temps dans l'abbaye et doit sonner les cloches pour appeler les moines à la prière.
- Le portier accueille et contrôle les voyageurs qui se présentent à l'entrée de l'abbaye : la porterie. Il se charge aussi de l'aumône aux pauvres en leur donnant du pain, des vêtements et les chaussures usagées des moines.
- L'infirmier prépare tisanes et potions pour soigner les malades. Il est également rebouteux et peut traiter les fractures et les plaies.
- L'hôtelier est chargé de nourrir et loger les hôtes de passage dans un bâtiment appelé hôtellerie où ont été installées des paillasses.

2. LE TEMPS DES MOINES

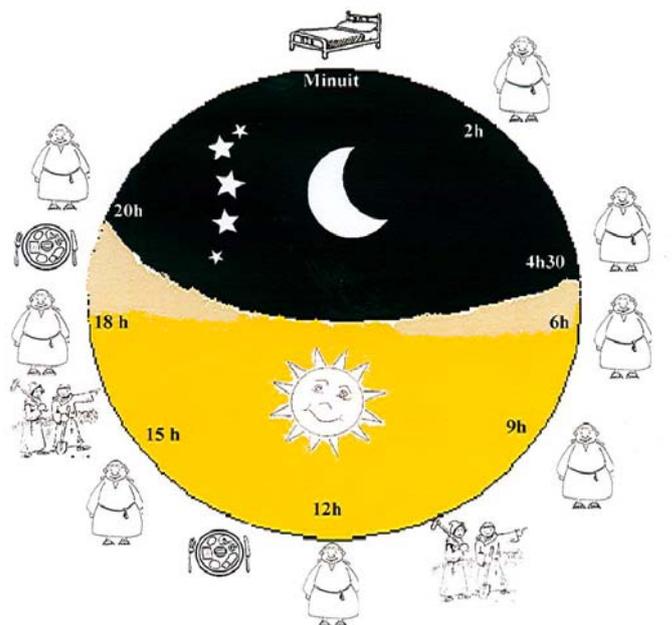
A. L'ABBAYE UN LIEU DE PRIERE

Au Moyen Age, la journée du moine est rythmée par le son des cloches qui l'appelle aux offices liturgiques. Les moines vivent dans le silence. Celui-ci ne peut être brisé qu'à trois moments bien définis :

- Lors des offices
- Au parloir
- Dans la salle capitulaire

« Les frères sortiront le matin, après avoir dit laudes et prime, pour s'employer aux travaux des champs puis ils diront tierce. Depuis la quatrième jusqu'à la sixième heure du jour, ils s'adonneront à la lecture et à la copie de manuscrits et prendront leur repas. Ils diront sexte et se reposeront sur leur lit dans un parfait silence. On dira none et l'on travaillera aux champs et aux ateliers, jusqu'à vêpres. On prendra alors le repas. Durant la nuit ils se lèveront et iront dire les nocturnes : complies et vigiles ».

Règle de saint Benoît : chapitre 16



6h	7h	8h	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h	22h	23h	24h	1h	2h	3h	4h	5h
1 ^h			3 ^h			6 ^h			9 ^h			12 ^h	1 ^h		3 ^h			6 ^h			9 ^h		
Prime			Tierce			Sexte			None			Vêpres		Complies						Vigiles		Laudes	
O	C	T	O	MT	T	O	RL	S	O	T	T	O	RL	O	S	S	S	S	S	O	S	O	S

En bleu : la journée du moine avec le système horaire actuel

En rouge : la journée du moine avec les heures monastiques

En vert : le nom des prières

La journée du moine : C = séance du chapitre T = travail R = repas S = sommeil L = lecture O = office M = messe

Propositions pédagogiques :

A partir du tableau, calculer le nombre d'heures consacrées à chaque activité (sommeil, prière, travail).

Calculer la part horaire de chacune.

Comment sont organisés les offices tout au long de la journée et comment sont-ils nommés ?

Quels sont les instruments de mesure du temps au Moyen Age ?

B. L'ABBAYE : UN LIEU DE TRAVAIL

Dans la règle de saint Benoît, le travail a une grande importance. Il oblige les moines à faire quelque chose de leur journée.

Quand les moines ne prient pas dans l'abbatiale, ils pratiquent différentes activités manuelles. Certains se consacrent à des travaux d'écriture et recopient des livres (bible, livre de prières, livres de chants) : ils travaillent dans une salle appelée scriptorium. D'autres se consacrent aux travaux des champs : les moines étaient aussi des agriculteurs et élevaient de gros troupeaux de moutons.

D'autres enfin fabriquent le vin et l'huile d'olive : ils travaillent dans un bâtiment appelé le cellier.

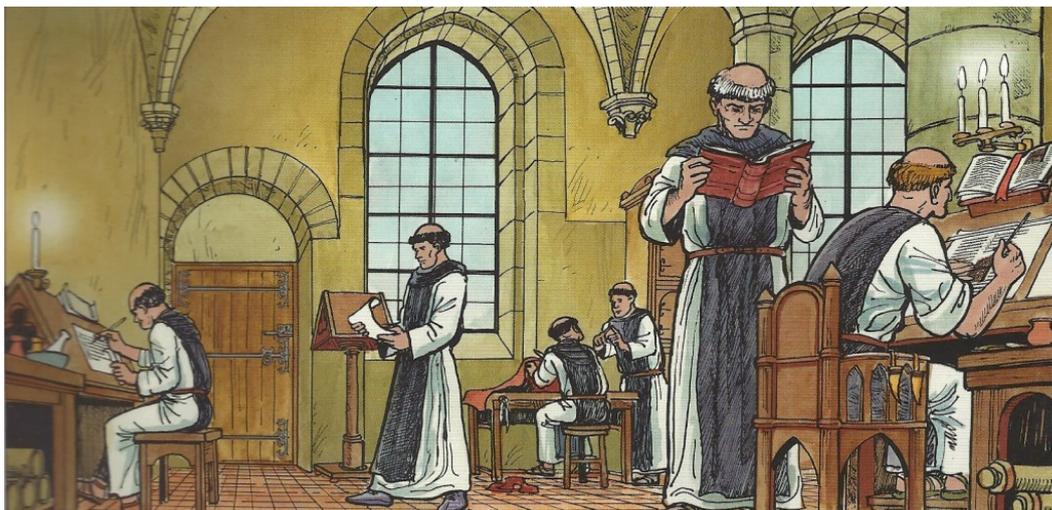
Refuge intellectuel et artistique, l'abbaye contribue, par la copie de manuscrits, à la diffusion des connaissances héritées de l'antiquité gréco-romaine et transmises par le monde musulman et donc à la préservation de la culture antique.



Copiste au travail - Grandes chroniques de Saint-Denis Ms 512 folio 1, BM Toulouse, miniature fin XIVe siècle



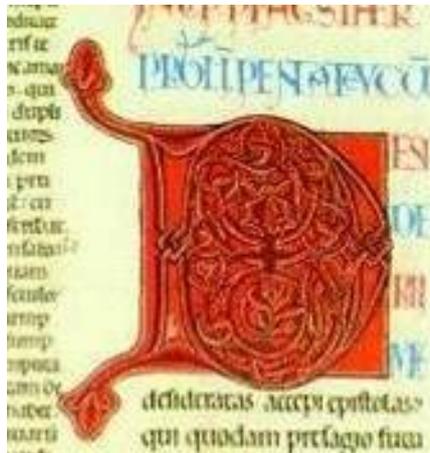
Moine copiste – MS 900, fol 1, BMVR de Troyes, XIIe siècle



Reconstitution scriptorium des moines

Au Moyen Age, l'imprimerie n'existe pas. Pour conserver et diffuser des manuscrits, il faut les recopier à la main. Mais très peu de gens savent lire et écrire, excepté les clercs. Les manuscrits religieux (bibles, recueils de chants et de prières) sont les plus nombreux. La production se fait principalement dans les monastères. Cette tâche est d'une grande importance et ce sont les moines copistes qui en ont la charge.

Ils effectuent leur travail de copistes dans le scriptorium. Recopier les manuscrits ligne par ligne est un travail difficile. Il faut être très concentré pour ne pas faire de faute et surtout cela prend énormément de temps. Le plus rapide des copistes ne peut pas recopier plus de quatre pages par jour ! On peut imaginer que cela prend des centaines d'heures de travail.



Bible de Clairvaux - ms 0027 f 004
BMVR de Troyes, XIIe siècle



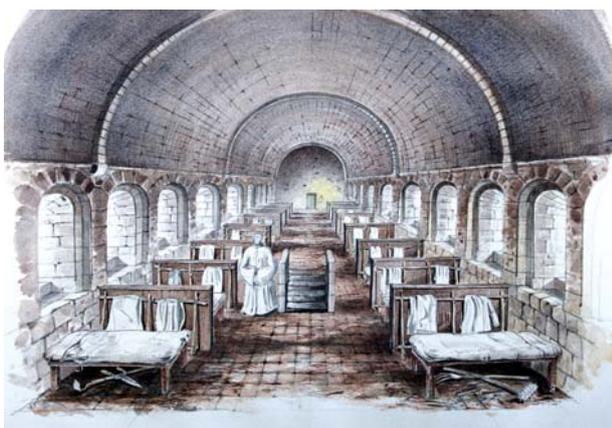
Bible de Clairvaux – ms 0027 t V f 136
BMVR de Troyes, XIIe siècle

Proposition pédagogique :

Relever les caractéristiques des enluminures présentées sur les visuels. En quoi reflètent-elles les principes cisterciens ?

C. L'ABBAYE ET LE TEMPS DE REPOS

Chaque moine a un lit pour dormir. Autant que possible, tous les moines dorment dans un même lieu. Dans le dortoir une lampe brûle toute la nuit jusqu'au matin. Les moines dorment habillés, vêtus de leur coule de laine brute à même la peau avec une ceinture ou une corde autour des reins. Quand ils sont couchés, ils n'auront pas de couteau à leur côté, pour ne pas se blesser en dormant. Ainsi, les moines sont toujours prêts, et quand on donne le signal, ils se lèvent sans retard. Et chacun se dépêche pour arriver le premier au service de Dieu mais tout de même avec sérieux et avec calme. Les jeunes moines n'ont pas leur lit les uns près des autres, mais ils dorment au milieu des anciens. Quand les moines se lèvent pour le service de Dieu, ils s'encouragent doucement les uns les autres et ainsi ils enlèvent toute excuse aux dormeurs.



Reconstitution du dortoir de l'abbaye du Thoronet

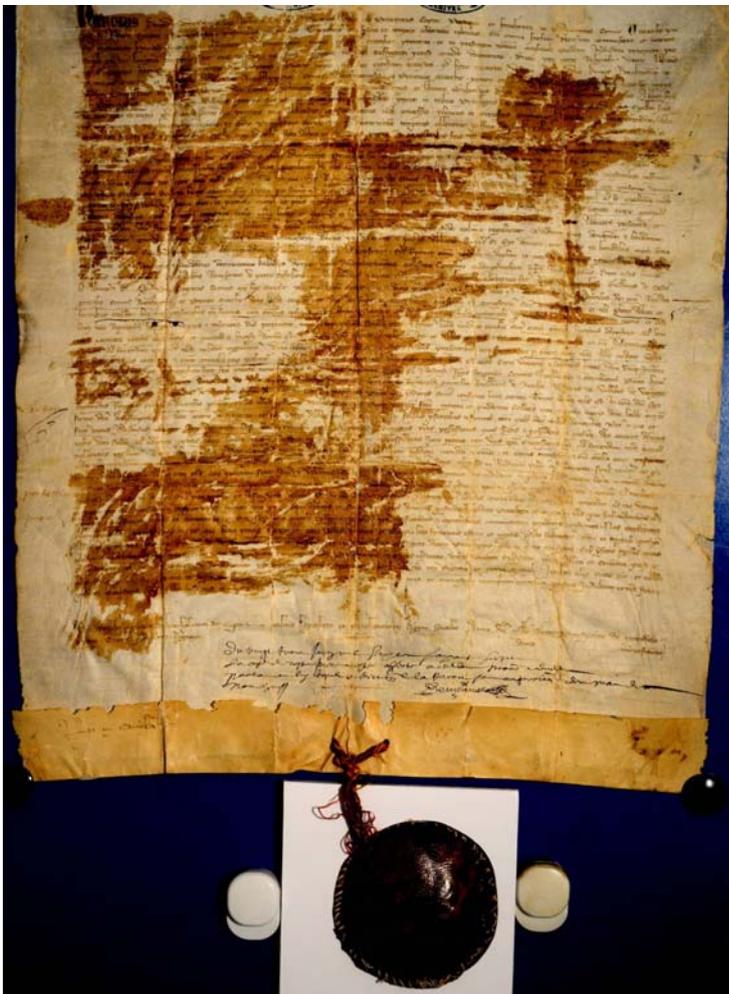
3. L'ABBAYE, UN TERRITOIRE ECONOMIQUE

A. LA CONSTRUCTION DU TERRITOIRE ABBATIAL

Les moines cisterciens valorisent le travail manuel et sont des acteurs importants de la vie agricole aux XII^e et XIII^e siècles. Vivant en autarcie, il leur faut fabriquer et disposer de tout ce qui est nécessaire pour faire vivre la communauté monastique, entretenir ses domaines agricoles et assurer ses œuvres charitables. Les moines sont aidés dans leurs travaux manuels par des convers. Contrairement aux moines, les convers peuvent se rendre dans les propriétés situées à l'extérieur de la clôture de l'abbaye.

Grâce à la générosité des seigneurs provençaux, les moines vont constituer un vaste domaine. Mais leur enrichissement contribuera à les éloigner de leurs idéaux de simplicité et de pauvreté.

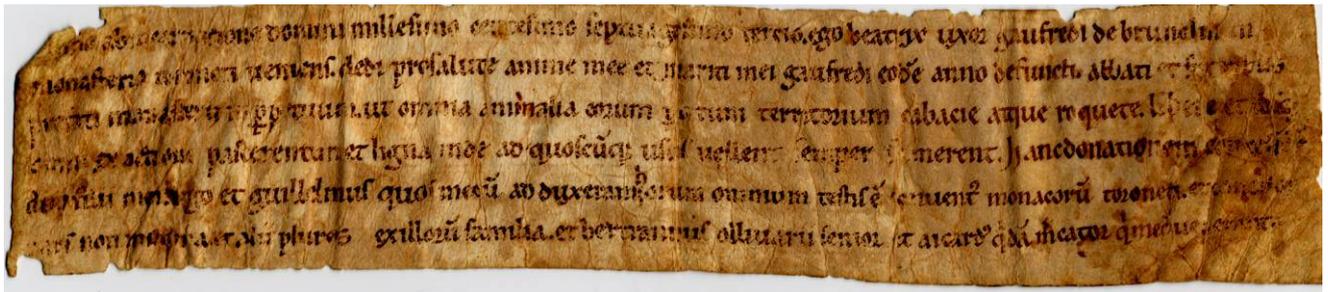
Nous connaissons ce domaine grâce à plusieurs documents d'archives datant du Moyen Age.



Traduction du texte :

« Au nom du seigneur Dieu, Raimond-Bérenger IV, comte et marquis de Provence, craignant la malédiction prophétique... en vue de mon salut et de celui de mes parents, je donne, approuve et aliène au Seigneur Dieu tout puissant et à la bienheureuse Marie du Thoronet et à toi Pierre, abbé, ainsi qu'à tes frères présents et futurs, tout ce qu'avait antérieurement donné mon père (Raimond-Bérenger II) et mon frère Alphonse Ier, roi d'Aragon. C'est-à-dire, le site et le territoire qui entourent le monastère, les granges, les terres, les possessions qui vous furent données ou que vous pourrez acquérir dans tout mon domaine, afin que vous y soyez libres et les possédiez à jamais, sans vous que vos successeurs, pour y faire ce que vous voudrez conformément à la règle monastique. Je donne aussi et accorde que, dans tout mon domaine, les frères du monastère soient libres d'aller, de vendre, d'acheter, de traverser les rivières et que leurs animaux puissent y paître sans restriction. Je veux et ordonne que cette liberté soit protégée comme l'a reconnu et jugé le juge Guillaume Richard en session, en présence de Bertrand de Roquevaire, archevêque d'Aix, de bonne mémoire, et que personne n'ose y contrevenir pour quelque raison que ce soit et si quelqu'un avait un litige avec l'abbé ou le monastère, qu'il vienne à moi et je le recevrai...».

Confirmation de privilèges et donation de Raimond-Bérenger IV à l'abbaye du Thoronet – 1180 – ADV 2H2, © Archives départementales du Var, tous droits réservés



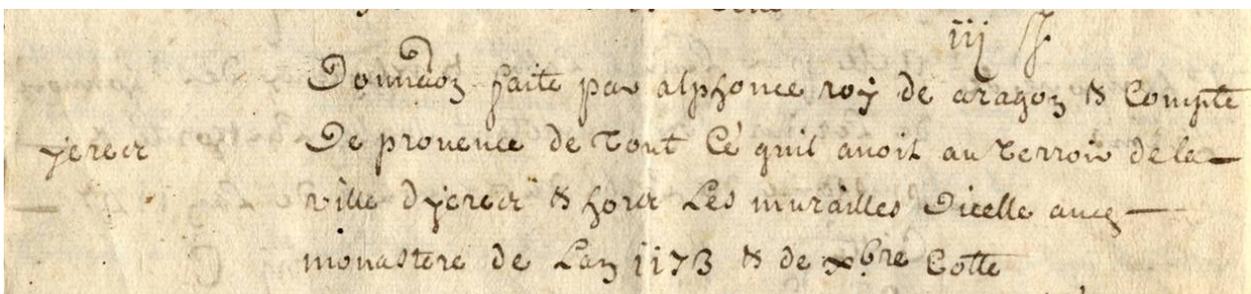
Donation à l'abbaye du Thoronet de droits de pâturage à Cabasse par Béatrice, veuve de Jaufre de Brignoles, © Archives départementales du Var, tous droits réservés.

Traduction du texte :

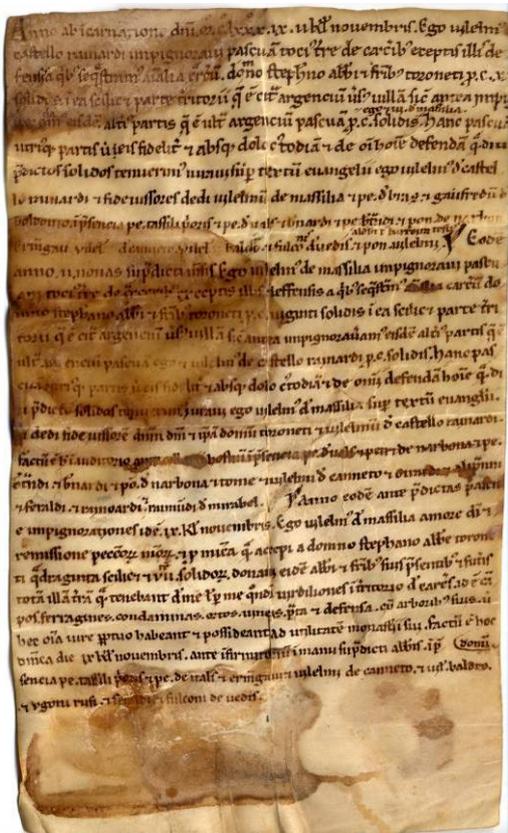
« L'an 1173, moi Béatrice, épouse de Jaufre de Brignoles, je suis venue au monastère du Thoronet et j'ai donné à perpétuité, pour le salut de mon âme et celle de mon mari décédé, le droit de pâturage pour tous les animaux sur le territoire de la Roquette et de Cabasse ainsi que le droit d'y prendre tout le bois qu'ils voudront pour leur usage. Mes deux fils Ugo et Guilhem, qui m'ont accompagnée, ont donné leur consentement.

Furent témoins de cette donation l'ensemble des moines du Thoronet, une part importante des convers et plusieurs de leur maisonnée... » (Ce document est la plus ancienne charte conservée de l'abbaye).

Les moines étendent aussi leur domaine vers les Alpes pour l'obtention de pâturages et en bord de mer. En 1173, le comte de Provence Alphonse 1^{er} donne aux moines du Thoronet tous les biens qu'il possède à Hyères comprenant des salins, des pêcheries et des moulins.



Donation d'Alphonse 1er à Hyères, © Archives départementales du Var, tous droits réservés.



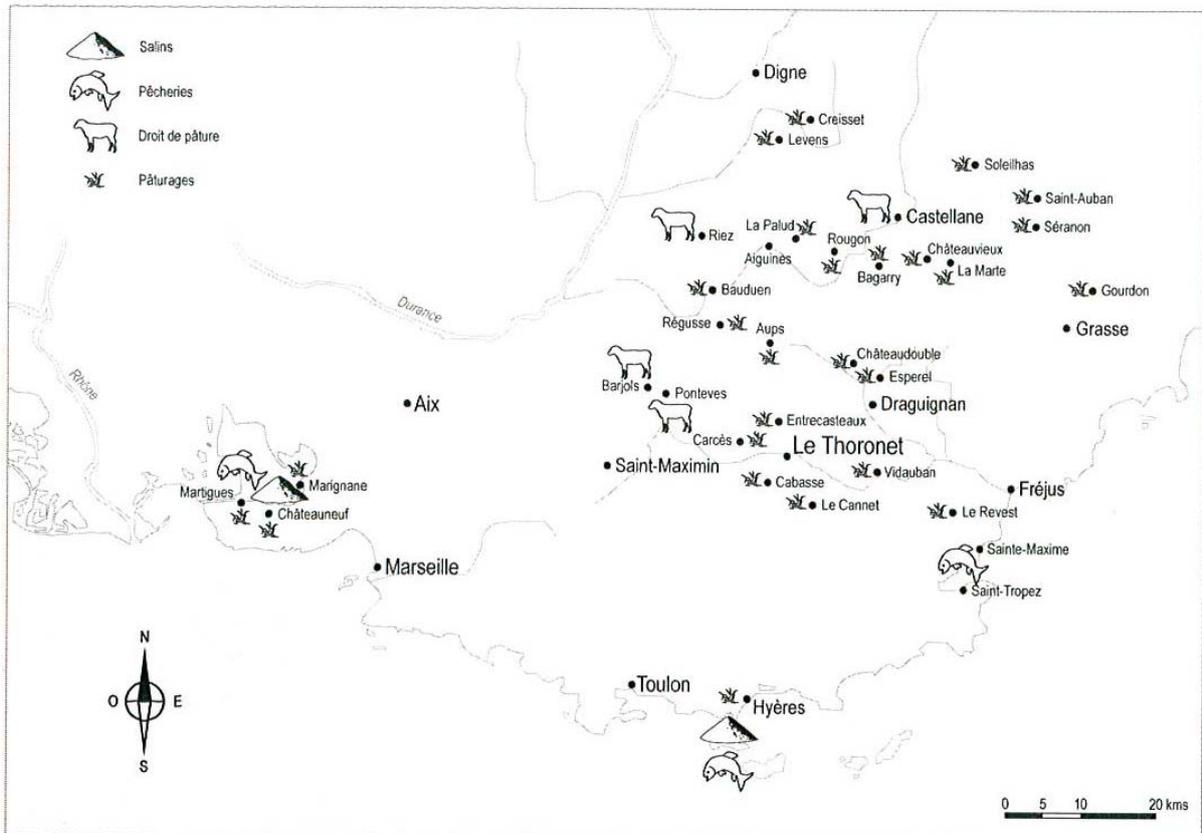
Traduction des textes :

« Moi, Guillaume de Châteaurenard, j'ai engagé le droit de pâturage sur tout le territoire de Carcès à Dom Etienne, abbé et aux frères du Thoronet... Ce droit de pâturage je le leur garderai fidèlement et je le défendrai contre quiconque... J'en ai fait le serment sur les évangiles... »

« Moi Guillaume de Marseille, pour l'amour de Dieu et la rémission de mes péchés et moyennant un noyer d'une valeur de 47 sous que j'ai reçu de Dom Etienne, abbé du Thoronet, j'ai donné à l'abbaye et à ses frères toute la terre que tenaient jadis de moi les Verdillon dans le territoire de Carcès, c'est-à-dire les champs, les ferrages, les condamines, les jardins, les vignes, les près et les réserves et leurs arbres, afin qu'ils les possèdent pour toujours et s'en servent pour l'usage du monastère. Cette donation faite devant l'infirmier de l'abbaye, a été remise entre les mains de l'abbé... »

Engagement de droits de pâturage et donation de terres auprès de l'abbaye par Guilhem de Châteaurenard et Guilhem de Marseille – 1189 – ADV 2H84, © Archives départementales du Var, tous droits réservés.

C. LES ACTIVITES ECONOMIQUES DE L'ABBAYE



Carte des possessions et droits de l'abbaye du Thoronet au XIII^e siècle

Propositions pédagogiques :

Caractériser la provenance des terres de l'abbaye.

Relever les différentes activités de l'abbaye du Thoronet au XIII^e siècle. Quelle en est la principale ?

Montrer le rôle joué par les convers dans l'exploitation des domaines les plus éloignés de l'abbaye (gestion du domaine en faire valoir direct).